Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Edition du 5 novembre 2020

Editorial

Un abri tout neuf

Le site de La Vue-des-Alpes est un des atouts incontournables de la commune de Val-de-Ruz.

C'est un endroit qui permet de se régénérer grâce à la vue exceptionnelle sur notre plateau romand et sur les montagnes si majestueuses recouvertes de leurs robes blanches.

Comment ne pas être sous le charme du bâtiment de l'hôtel, qui, avec sa terrasse et ses grandes salles, fait qu'énormément de monde y trouve des possibilités de se sentir à l'aise et de pratiquer diverses activités.

Il ne faut pas oublier le toboggan, le ski de fond et de piste, le VTT ainsi que la randonnée qui peut vous amener très loin en empruntant des chemins bien balisés par Neuchâtel Rando.

La Commune a à cœur d'améliorer l'état et le nombre des infrastructures de loisirs, telles que les places de pique-nique par exemple. Le long de la route du Repère qui, vu sa facilité d'accès, donne la possibilité à tous de faire une belle randonnée dans de bonnes conditions, un abri forestier tout neuf a vu le jour au bout de ce chemin afin de satisfaire au mieux les toujours plus nombreux promeneurs.

Vous le trouverez en empruntant la route du Mont d'Amin à quelque 200 mètres après le croisement qui vous amène en direction des Vieux-Prés. Plusieurs tables sont disposées à l'intérieur (couvert) et à l'extérieur ainsi que plusieurs foyers.

Dans l'espoir que ce nouvel abri vous donne satisfaction, je vous souhaite de belles balades à la Vue et ailleurs dans notre beau Val-de-Ruz.

Christian Hostettler, conseiller communal

Covid-19

Port du masque obligatoire

Au marché, dans les transports publics, au restaurant, dans les bureaux de l'administration, à l'école pour les élèves du Cycle 3 ainsi que dans les déchèteries, le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des usagers.

Cette disposition est prise pour garantir la sécurité sanitaire de tous et limiter, voire freiner, la propagation du virus. En plus du masque, les gestes barrières comme la distanciation sociale et la désinfection des mains doivent continuer d'être rigoureusement appliqués.

Restrictions

Avec le passage en niveau d'alerte rouge, le Conseil d'Etat a décidé la fermeture des piscines jusqu'à nouvel avis.

Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits.

Une année à l'école

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) vient de publier son rapport d'activités sur l'année scolaire 2019-2020. Celui-ci est proposé dans un format électronique illustré de nombreuses photos de la vie de l'école.

Avec une moyenne de 2'284 élèves et près de 230 enseignants, le CSVR a maintenu ses effectifs élevés durant l'année scolaire 2019-2020. En effet, si Val-de-Ruz recense 9,6% de la population cantonale, le CSVR accueille 11,5% des élèves du canton.

Au fil des années, le CSVR poursuit le développement de son réseau interne de compétences et affine ses modèles d'enseignement afin de répondre aux défis de l'école inclusive, c'est-à-dire une école capable de répondre à l'hétérogénéité des élèves et de différencier son enseignement en fonction des besoins de chacun. Ainsi, grâce à de nouveaux modèles d'organisation du travail en classe, chaque élève peut progresser dans les apprentissages à son rythme avec motivation et en développant l'autonomie, la collaboration, la confiance et le dépassement de soi. La force de ce type d'enseignement réside dans la reconnaissance que tous les élèves d'une classe ne progressent pas de la même manière au même moment. Le travail en atelier et par objectif respecte ces différences tout en favorisant une attention et un suivi individualisés de la part du corps enseignant.

L'année 2019-2020 aura été marquée par la réorganisation des Cycles 1 et 2 et la suppression des classes à deux degrés au Cycle 2. Les premiers bilans réalisés auprès des élèves et des enseignants sont favorables, en particulier en ce qui concerne le travail en classe, la disponibilité et la qualité de l'attention du corps enseignant pour chacun des élèves. Cette organisation permet aussi à la direction de répondre aux contraintes nouvelles du plan d'études romand et du nombre de classes autorisé par le Canton.

Enfin, lors de la fermeture des écoles en raison de la Covid-19, l'enseignement à distance s'est mis très vite en place grâce à la proactivité de la direction qui s'était préparée à cette éventualité au cours des semaines précédentes. Si le bilan de l'école à distance est plutôt positif, pour les élèves, les conséquences de cette période de fermeture des écoles sont contrastées et n'ont pas encore toutes été mises en lumière.

Pour plus d'informations: www.csvr.ch.

Avenir du football

Le football est un sport populaire à Val-de-Ruz. Fort de trois clubs situés sur son territoire, le mouvement intéresse plus de 700 joueurs dont près de la moitié a moins de 20 ans. Si le club de Coffrane possède ses propres infrastructures, le FC Val-de-Ruz et le FC Bosna Neuchâtel s'entraînent sur les terrains propriété de la Commune.

Les quatre terrains de match et les trois surfaces d'entraînement en herbe, situés aux Geneveys-sur-Coffrane, à Fontainemelon et à Dombresson, sont donc très sollicités et les clubs sont tributaires des conditions météorologiques. En effet, s'entraîner ou jouer sur des terrains gorgés d'eau peut les rendre inutilisables et les endommager durablement. A ce titre, il est régulièrement relevé par l'Association neuchâteloise de football (ANF) que de trop nombreux matchs doivent être renvoyés à Val-de-Ruz.

Pour cette raison, le Conseil communal a pris la décision de lancer une étude pour la transformation d'une des infrastructures en surface synthétique, ce qui permettra de garantir la tenue des entraînements et des matchs quel que soit le temps. Un groupe de travail, composé de représentants du FC Val-de-Ruz, de collaborateurs communaux, de membres du Législatif et de l'Exécutif se mettra rapidement au travail pour définir le site, élaborer et chiffrer un projet de réalisation. L'objectif est de pouvoir présenter une demande de crédit au Conseil général dans un délai de deux ans afin de répondre aux besoins d'un sport très apprécié ou prisé à Val-de-Ruz.

Un projet primé

A la suite de l'appel à projets de cette année lancé par le service cantonal de la santé publique (SCSP) en collaboration avec l'Association des communes neuchâteloises (ACN), la Commune, le foyer de jour Les Lilas et les ateliers Ancr'âge à Chézard-Saint-Martin ont déposé une demande qui a débouché sur un financement. Cela a contribué à la réalisation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

L'atelier Ancr'âge est un lieu de rencontre intergénérationnelle, sis sur le même palier que le foyer de jour, qui permet des échanges entre aînés et jeunes enfants, renforçant ainsi les liens sociaux au sein de la Commune. Le Conseil communal soutient cette initiative qui contribue au «mieux vivre» ensemble, se réjouit du développement de ce projet et souhaite plein succès à l'équipe des ateliers Ancr'Âge et du foyer de jour Les Lilas.

Le chiffre du mois

8'000

Le nombre de piquets à neige posés par la voirie le long des routes communales à l'automne est de quelque 8'000. Ces derniers jalonnent environ 91 kilomètres de routes sur les 132 kilomètres à déneiger.

Jubilés

Fêtent en novembre 2020:

Noces de diamant (60 ans)
- Josiane et José Bourquin, à Montmollin.

Noces d'or (50 ans)
- Francine et Georges Gigon, à Cernier.

«Sécheron II»

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la modification partielle du plan d'aménagement local de Boudevilliers, secteur «Sécheron II», est mise à l'enquête publique.

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration de l'urbanisme, rue Charles-L'Eplattenier 1 aux Geneveys-sur-Coffrane, **du 16 octobre 2020 au 16 novembre 2020**.

Toute opposition motivée est à adresser au Conseil communal, par écrit, durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au **16 novembre 2020**.

Annulation

La soirée d'accueil des nouveaux habitants, des jeunes citoyens et des personnes naturalisées, qui devait avoir lieu le vendredi 27 novembre 2020, est reportée au printemps prochain si la situation sanitaire le permet.

En effet, les mesures sanitaires importantes à mettre en œuvre ainsi que les risques pour la sécurité de la population ont contraint le Conseil communal à prendre cette décision. Les personnes invitées seront contactées en temps voulu.

Franges d'hier et de demain

La dénomination un peu mystérieuse de « Franges urbaines » désigne un projet du Parc régional Chasseral destiné à préserver et à recréer à Val-de-Ruz la rencontre entre villages et nature, entre mobilité et histoire. Depuis 2017, les murs en pierres sèches, les haies, les allées d'arbres et les vergers si caractéristiques de notre région font l'objet d'un soin tout particulier.

C'est ainsi que plus de 150 mètres de murs ont été restaurés, 203 arbres haute tige ont été plantés, tout comme de nombreux arbustes, buissons, bulbes et autres espèces florales indigènes. Il va de soi que la démarche ne s'arrête pas à ce premier stade, mais prend en compte l'entretien et le maintien futur des mesures réalisées.

Ce projet exemplaire, qui attire le regard de la Suisse entière, a pu être présenté et expliqué à d'autres collectivités locales, suscitant à chaque fois un vif intérêt mêlé d'admiration.

L'année 2020 marque la fin de la première phase et c'est en toute logique que le Conseil communal s'est engagé auprès du Parc régional Chasseral à soutenir une poursuite de la démarche. Ce dernier peut donc en toute sérénité travailler à la recherche de financements complémentaires. Il faut en effet savoir que l'un des apports fort bienvenus du Parc aux communes membres est celui de pouvoir cofinancer le travail réalisé en faisant appel à des sources auxquelles les collectivités publiques n'ont pas accès, comme des fondations privées ou du mécénat.

La nouvelle phase du projet «Franges urbaines» présentera le grand avantage de se déployer sur l'ensemble du territoire communal. Dès 2022 et après signature de la nouvelle charte, la commune de Val-de-Ruz dans son entier sera effectivement intégrée au Parc régional Chasseral. Jusque-là, le territoire concerné se limitera à celui des quelques anciennes communes vaudruziennes ayant relevé le défi de contribuer à la création du premier parc régional naturel de l'Arc jurassien.

Les nouveautés ne se résument toutefois pas à l'extension du périmètre du projet jusqu'à l'ouest de Val-de-Ruz, mais incluent également des thématiques originales. Sur la base des expériences récoltées à ce jour, décision a été prise de s'intéresser aux zones d'activités économiques et aux lotissements de maisons individuelles afin de soigner leur intégration dans le paysage et la nature environnante. Des interventions différentes sur le terrain sont à l'étude, mais surtout le moment d'anticiper est venu: l'établissement d'un plan d'aménagement local unique pour toute la Commune, avec son règlement des constructions, est l'occasion idéale d'ancrer le principe même des «Franges urbaines» dans le développement futur de la Commune.

C'est ainsi que Val-de-Ruz pourra conserver son caractère et son cadre de vie uniques, pour le bien-être de ses habitantes et ses habitants.

Roby Tschopp, conseiller communal

PARCS SUISSES PARC NATUREL RÉGIONAL — Chasseral

En prévision du passage à la prochaine Charte, l'association Parc régional Chasseral et la Commune proposent, tout au long du 2e semestre 2020, un bref bilan des projets réalisés et en cours, en partenariat depuis plus de 10 ans.

Extension du territoire

Après une première reconnaissance fédérale (2012-2021), le Parc naturel régional Chasseral doit aujourd'hui solliciter le renouvellement du label pour les 10 ans à venir au travers d'une nouvelle Charte, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022 sous réserve de l'approbation par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Le renouvellement de ce document offre l'opportunité de modifier les contours du Parc. La totalité du territoire de Val-de-Ruz est concernée, puisque la Commune doit, selon les directives de l'OFEV, compter la totalité de ses localités dans le Parc.

Trois nouvelles communes sont par ailleurs intéressées à intégrer le Parc: Evilard-Macolin, Douanne-Daucher et Neuchâtel (zones forestières uniquement).
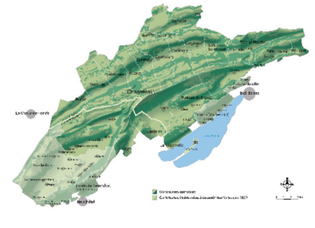
Le Parc pourrait ainsi passer de 21 à 24 communes sur une surface de 490 km², soit 110 km² de plus qu'actuellement.